



CHAMPIONNAT D'EUROPE ESCRIME

VARSOVIE 2022

Du 28/11 au 04/12 2022

Règles de sélection
Édition 2022

SOMMAIRE.

Page 3	Avant-propos
Pages 4-7	Les Critères généraux
Page 8	Les Critères de Performance/ Compétition Séniors
Page 9	Les Critères de Performance / Compétition Juniors
Page 10	Echéancier

AVANT-PROPOS.

Organisés par l'International WheelChair Amputees Sports (IWAS), Les Championnats d'Europe 2022 de Para Escrime regroupent des sportives et sportifs de plusieurs nations européennes.

Cette nouvelle édition sur le Territoire polonais est un point d'étape marquant pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part. Première échéance internationale majeure depuis les Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 pour certains, première compétition de référence sur cette nouvelle paralympiade pour d'autres mais pour tous une étape clef dans le parcours international les conduisant vers Paris 2024 ou Los Angeles 2028.

Cette compétition est identifiée par la fédération française handisport comme compétition de référence 2022 pour les sportifs des Collectifs « Performance ».

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs Handisport sur cette échéance paralympique issus des collectifs « Accès à la Performance » permettra de répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs :

- Obtenir éventuellement une classification internationale pour confirmer la classification nationale déjà attribuée, la classification internationale étant un facteur déterminant dans une carrière internationale, le point de départ de toute performance sur la scène internationale.
- Acquérir une première expérience internationale sur une compétition de référence « Seniors » pour certaines et certains : « apprendre à performer sur un plan international en senior »
- Confirmer des pré dispositions et/ou des premiers résultats obtenus sur un plan européen, dans sa catégorie d'âge, en visant l'obtention d'une médaille : « apprendre à gagner » « s'habituer à gagner ».

Dans le contexte COVID qui a perturbé les saisons sportives 2021 et 2022, selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs complémentaires d'aide à la décision, en cas d'absences ou d'insuffisances de compétitions internationales ou nationales.

CHEMIN DE SÉLECTION

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE **HANDISPORT**

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- . **Rudi VAN DEN ABBEELE** Vice-Président ou son Représentant
- . **Frank BIGNET** Directeur Technique National ou son Représentant
- . **Norbert KRANTZ** Manager Haute-Performance des Sports d'Eté ou son Représentant

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants aux Championnats d'Europe OPEN 2022 de TBILISSI 2022 soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout événement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux Championnats d'Europe OPEN 2022.

Un relevé des décisions sera établi.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de proposer au Comité de sélection paralympique toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION **HANDISPORT**

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des Championnats d'Europe 2022 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'IWAS et consultables sur le site Internet de W.P.P. en suivant le lien :

<https://wheelchairfencing.iwasf.com/>

Le respect des règles de qualification édictées par l'IWAS est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné aux Championnats d'Europe 2022.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La fédération française handisport se projette sur une équipe tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'IWAS
- Répondre aux critères internationaux IWAS, administratifs et de classification ;
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur du Collectif « France » et le Directeur de la Performance dans une perspective de succès aux Championnats d'Europe 2022 de Varsovie : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer au championnat de France.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



Principe général d'acceptation des Sélections

La F.F. Handisport se réserve la possibilité de refuser un ou plusieurs quota(s) dans des catégories dans lesquelles le niveau sportif français apparaît insuffisant par rapport à la concurrence européenne.

A ce titre, la saisine des quotas proposés sera systématiquement discutée eu égard à la capacité des sportif(ve)s français(es) concerné(e)s à disputer le podium aux Championnats d'Europe 2022 dans ces catégories.

LES CRITERES d'AIDE à la DECISION

Les critères portent sur les armes suivantes :

- Femmes : Fleuret, épée et sabre
- Hommes : Fleuret, épée et sabre

Quotas fixés par l'IWAS

Une nation peut engager un maximum de six tireurs par arme, catégorie et sexe.
(Sous réserve de modification des instances internationales)

DES CRITERES DE PERFORMANCES

Seront sélectionnés celles et ceux qui répondent aux critères suivants :

En Premier Lieu :

Les sportifs sélectionnés aux Jeux Paralympiques de TOKYO 2020.

En second Lieu :

Sur la base d'un classement International consultable ci-après sur le Site Internet de la Commission Escrime Handisport*, prenant en compte les 3 meilleurs résultats obtenus par les Tireuses et Tireurs lors des dernières compétitions internationales (coupes du Monde ou Compétition de référence) au calendrier international IWAS 2022, par ordre de priorité :

- Etre dans le Top 16 de ce classement international

Outil :

Classement International Sélectif Commission Escrime

* <https://www.escrime-handisport.org/>

La commission fédérale de sélection se réserve le droit d'étudier des profils supplémentaires de sportives et sportifs et d'allouer un nombre réduit de places complémentaires sur la base des éléments suivants, par ordre de priorité :

- 1- Profil Jeune à Potentiel Paralympique 2024 ou Los Angeles 2028
- 2- Profil de Sportive ou Sportif ayant fait plusieurs résultats probants en 2020, 2021 ou 2022 sur une épreuve individuelle de coupe du Monde inscrite au calendrier international
- 3- Profil de Sportif en capacité de compléter la constitution d'une équipe ayant déjà obtenu des résultats dans le TOP 8 Mondial des épreuves par équipe inscrites au Programme des Jeux.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

PERSPECTIVES SELECTIONS CHAMPIONNATS du MONDE 2023

Sous réserve de quotas attribués à la Nation, seront pré-sélectionnés pour les Mondiaux 2023 à l'issue des Europes 2022, les sportives et sportifs ayant obtenu les résultats suivants :

- En premier Lieu : Les Médaillé(e)s des épreuves individuelles ou par équipe inscrite au Programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024
- En second Lieu : Les sportives et sportifs qualifié(e)s dans le Tableau de 8 d'une épreuve individuelle ou par équipe inscrite au Programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

A l'issue des Championnats d'Europe 2022, un chemin de sélection sera édité pour expliquer les modalités complémentaires de sélection aux Championnats du Monde 2023.

ECHEANCIER

- Avril 2022 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Octobre 2022 (A confirmer) : Comité de sélection
- Octobre 2022 (A confirmer) : Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport